

## En France à vos côtés, pour assurer la propreté de vos parcelles dès l'automne

Les sujets du moment ☆ Podcasts Biodiversité Betterave Chambres d'agriculture



Assemblée nationale Agro-écologie Biocontrôle

Home > Actualité > Politique & Syndicalisme

ZNT

### Des distances minimales de 5, 10 et 20 mètres dès le 1er janvier 2020

0 sam. 21 décembre 2019 à 11:03 • Arnaud Carpon et Delphine Jeanne • Terre-net Média



[Article actualisé à 18h42] La décision tant attendue depuis début décembre a été officialisée par le Gouvernement en début de soirée vendredi 20 décembre, juste avant la trêve de Noël : une distance minimale, de 5 à 10 mètres en fonction des cultures et des produits, sera désormais à respecter par les agriculteurs qui épandent des phytosanitaires à proximité des habitations. Cette nouvelle réglementation devra être appliquée dès le 1er janvier 2020.



*Le gouvernement instaure des distances minimales d'épandage de 5 et 10 mètres à proximité des habitations (@Vallaud@NegoceExpansion)*

**L**e gouvernement a finalement tranché : les **distances minimales** de cinq mètres pour les **cultures basses** et de 10 mètres pour les **cultures hautes** (arboriculture, viticulture, arbres et arbustes notamment) seront à respecter, à proximité des habitations, par les agriculteurs qui épandent des produits phytosanitaires.

Pour les substances les plus préoccupantes, une **distance de 20 mètres - et non 10 mètres - sera incompréhensible**. L'information avait été diffusée vendredi 20 décembre dans la matinée par BFM/TV en précisant que le communiqué officiel devait être publié ce 20 décembre.

Point important, la mesure sera **applicable dès le 1er janvier 2020**.

Le Gouvernement a finalement communiqué de manière officielle en début de soirée en adressant aux rédactions un dossier de presse complet détaillant quatre points:

❶ **Informations** sur les **distances de sécurité à respecter** par les agriculteurs et autres utilisateurs de produits phytosanitaires, l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites.

En savoir plus [J'accepte](#)

